

## DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE

### En ENTREE SUR LES COMMUNES LISTEES CI-DESSOUS\*

– Année scolaire 2018-2019 –

Famille ne résidant pas dans une commune listées ci-dessous et souhaitant y inscrire son enfant

*Cet imprimé peut être remplacé par celui de la commune d'origine*



**\*Chambolle-Musigny, Morey-Saint-Denis, Gevrey-Chambertin, Brochon, Fixin, Couchey, Chamboeuf, Quemigny-Poisot, Urcy, Ternant, Clémencey, Semezanges, L'Etang-Vergy, Détain et Bruant, Chevannes, Collonges les Bévy, Bévy, Messanges, Curley, Curtil-Vergy, Reulle-Vergy, Segrois**

APRES LE DEPOT DE CETTE DEMANDE ET AVANT LA DECISION FINALE, LA FAMILLE EST INVITEE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DE SECTEUR SCOLAIRE NORMALEMENT FREQUENTEE.

### ETAT CIVIL

#### ENFANT :

NOM : .....

PRENOM : .....

Date et lieu de naissance : .....

#### PERE :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél. : .....

Adresse mail : .....

#### MERE :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél. : .....

Adresse mail : .....

#### AUTRE RESPONSABLE LEGAL :

NOM : .....

PRENOM : .....

ADRESSE : .....

.....

Tél. : .....

Adresse mail : .....



*Joindre un justificatif de domicile (dernière quittance de loyer, facture d'électricité...)*

*Joindre la photocopie de l'acte de jugement précisant le mode de garde de l'enfant (si parents séparés)*

### MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION (cocher la case correspondante)

**Raison médicale** (préciser s'il s'agit d'un accord avec l'éducation nationale et fournir la décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées)

**Obligations** professionnelles des parents lorsqu'ils résident **dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants** ou si la commune n'a pas organisé un service d'assistantes maternelles agréées (*attestation à fournir*)

**Présence** d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune (*joindre une attestation de scolarité*)

**Autre motif ou explication non règlementaire** : horaires de travail, problème particulier



oui  non  *Si oui, exposer sur papier libre le motif et joindre les justificatifs nécessaires*

### ETABLISSEMENT SOUHAITE

Pôle scolaire L'Etang Vergy

Regroupement scolaire Chamboeuf

RPI Morey-Saint-Denis

RPI Brochon/Fixin

Ecole Couchey (maternelle/élémentaire)

/Chambolle-Musigny

Gevrey-Chambertin Roupnel Maternelle

Gevrey-Chambertin Roupnel Elémentaire

**Classe** qui sera fréquentée durant l'année scolaire **2018/2019** (entourer la réponse) :

TPS - PS - MS - GS - CP - CE1 - CE2 - CM1 - CM2



## MARCHE À SUIVRE

### Avis de la commune de résidence :

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Maire :

- SI LA DEROGATION NE VOUS EST PAS ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A REPRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE NORMALEMENT FREQUENTEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.
- SI LA DEROGATION VOUS EST ACCORDEE, VOUS ETES INVITE A PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE LA COMMUNE DE RATTACHEMENT DE L'ECOLE DEMANDEE POUR CONSTITUER LE DOSSIER D'INSCRIPTION.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce document.

Fait à :  Le :   
Signature Père :  Signature Mère :  Signature Autre Responsable légal :

### Cadre réservé à l'administration

### Avis de la Commission de suivi du service commun scolaire :

Date :  Signature du Vice-Président :

### Décision du Maire de la commune de rattachement de l'école demandée :

Décision :  FAVORABLE  DEFAVORABLE

Date :  Signature du Maire :



La scolarisation des enfants bénéficiant d'une dérogation de secteur ne peut intervenir qu'en **fonction des places disponibles** dans l'école demandée, aussi bien en maternelle qu'en élémentaire.

La validité de la dérogation obtenue est limitée au cycle pour lequel elle a été sollicitée (cycle maternel ou élémentaire). **Au passage de l'école maternelle à l'élémentaire, celle-ci doit donc être renouvelée.**

Le Maire de la commune de rattachement de l'école demandée accorde ou refuse les dérogations (pour les communes listées page 1) ainsi que le Maire de la commune d'origine de l'enfant (circulaire n° 89-273 du 25/08/ 1989).

### Dossier à retourner à l'adresse suivante :

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE GEVREY-CHAMBERTIN ET DE NUITS SAINT GEORGES  
Service Scolaire : 2, rue Souvert à Gevrey-Chambertin  
Adresse postale :  
3, rue Jean Moulin 21700 Nuits-Saint-Georges  
Tél : 03.80.51.84.59  
e-mail : [aline.taccard@ccgevreynuits.com](mailto:aline.taccard@ccgevreynuits.com)  
Site Internet :  
[ccgevreychambertin-et-nuits-saint-georges.com](http://ccgevreychambertin-et-nuits-saint-georges.com)

**Date limite de dépôt :**  
**12 mai 2018**

**Tout dossier incomplet ne sera pas examiné**

**La décision sera communiquée par  
courrier à la famille début juin 2018  
(aucune réponse avant cette date)**